

lapresseaffaires.**cyberpresse.ca**

Affaire Morinville: la Financière Manuvie mise en demeure

Publié le 13 août 2010 à 06h39 | Mis à jour le 13 août 2010 à 06h42



Photo: Andrew Wallace, Reuters

La Financière Manuvie, qui a reçu la mise en demeure le 4 août dernier, n'a pas voulu déterminer sa responsabilité légale dans l'affaire Morinville.



[Vincent Brousseau-Pouliot](#)

La Presse

La Financière Manuvie, qui comptait Carole Morinville parmi ses représentantes, vient d'être mise en demeure par une présumée victime qui veut ravoir son argent.

Marie-Noëlle Déry, qui aurait perdu 102 000\$ dans cette présumée fraude à la Ponzi, réclame 115 000\$ à la Financière Manuvie. Dans sa requête, Mme Déry allègue que la compagnie d'assurances a «autorisé (Carole Morinville) à faire ces représentations» et que «tous les états de compte de Manuvie référaient à (Mme Morinville) comme experte à contacter pour toute question concernant ses investissements».

«Ma cliente ne cherchait pas à faire des gros rendements. Elle voulait la sécurité. Elle a confié son argent à Mme Morinville parce qu'elle était représentante de Manuvie. Les premiers chèques ont même été faits au nom de Manuvie», dit Me Neil Stein, l'avocat qui a déposé la requête au nom de Marie-Noëlle Déry.

La Financière Manuvie, qui a reçu la mise en demeure le 4 août dernier, n'a pas voulu déterminer sa responsabilité légale dans l'affaire Morinville. «Mme Morinville n'est plus sous contrat avec Manuvie, elle n'a jamais été une employée et elle n'avait qu'une autorisation limitée de vendre certains produits d'assurance avec

nous. Elle n'était pas autorisée à vendre des produits d'investissements avec nous et ne représentait pas Manuvie dans cette optique», a répondu Tom Nunn, porte-parole de la Financière Manuvie au Canada, par courriel.

La Financière Manuvie sera-t-elle éventuellement poursuivie par les présumées victimes qui veulent ravoir leur argent? «Nous allons décider après avoir reçu une réponse de Manuvie à notre mise en demeure et après avoir consulté nos clients», dit Me Neil Stein.

Recommander

5 personnes recommandent ça.

© 2000-2011 Cyberpresse inc., une filiale de Gesca. Tous droits réservés.